CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

DATE DE CONVOCATION: 17/07/2024 DATE D'AFFICHAGE: 17/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, en date du 11/07/2024, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier LINDRON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUBERGER Josette, BOURGEOT Jean-François, CANTUEL Pierre, DENIS Annie, LEPEE Yves, LINDRON Didier, MERCIER Sylvie, NICOLAS Jean-Pierre, PRENEY Martine, ROULLIER Claude, SOUILLAT Laëtitia.

<u>Absents excusés</u>: HOEZ David; COLLIN Solène donne pouvoir à PRENEY Martine, CONFESSON Bruno donne pouvoir à DENIS Annie, SAINT-JULIEN Anne donne pouvoir à MERCIER Sylvie, LEROY Karine donne pouvoir à Jean-François BOURGEOT, MEYUS André donne pouvoir à LINDRON Didier, GIAMBARRESI Anthony donne pouvoir à CANTUEL Pierre.

Monsieur Jean-François BOURGEOT a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024
- SIVOM : convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie
- ATDA: convention service protection des données
- Demande d'accord définitive pour subvention de travaux de végétalisation Route de Moulins
- Décision de reprise des concessions en état d'abandon
- Modification délibération 2023-032 vente de terrain à Mr Jérôme DAFIT et Mme Monique DENIS
- RCVCB : Avenant n°2
- Amortissement des subventions versées dans le cadre du plan de rénovations des façades
- Admissions en non-valeur
- Commission des travaux
- Création d'une régie pour le concert de l'Harmonie Auvergne Rhône Alpes
- Renouvellement du bail avec l'ADEM
- Informations diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 :

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et les signatures suivent.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

SIVOM : convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie

Commentaires:

Sylvie Mercier informe que la convention doit être renouvelée pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31.12.2026. Le montant passe à 33 euros par poteau. Elle énumère le contenu d'un contrôle. Le Maire indique que les pompiers ont effectué leur contrôle récemment. Ils s'assurent de l'accessibilité des poteaux et de leur fonctionnement, tous les 2 ans.

Jean-Pierre Nicolas demande la parole car il a eu connaissance que les points d'eau des communes doivent également être contrôlés, dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie. Monsieur le Maire indique que la commune a trois points d'eau : l'étang de Mazelier, l'étang de Miquet et l'étang de la Font Salée.

Jean-Pierre Nicolas explique que ces contrôles sont actuellement sous l'autorité du Maire. Les SDIS n'ayant pas été autorisés à contrôler ces points d'eau, il demande alors pourquoi cela ne pourrait-il pas être pris en charge par le SIVOM ? Monsieur le Maire répond que la compétence du SIVOM est de prendre en charge les réseaux et non les points d'eau naturels mais que la question sera posée.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-039 : 1.1 Marchés publics : SIVOM : Convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention établie avec le SIVOM de la Région Minière pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie est arrivée à échéance au 31/12/2023.

Sylvie Mercier présente la convention et propose de la renouveler pour les trois prochaines années, soit du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Le tarif 2024 proposé est de 33 euros HT par poteau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- ACCEPTE de renouveler la convention avec le SIVOM de la Région minière,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

ATDA: Convention service protection des données

Commentaires:

Sylvie Mercier explique que la commune a adhéré auprès de l'ATDA pour le service de protection des données à caractère personnel et que l'échéance est arrivée à terme au 31.12.2023. Elle se renouvelle tous les quatre ans.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-040 : 1.1 Marchés publics : ATDA : Convention service protection des données

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au service protection des données à caractère personnel depuis le 1^{er} janvier 2019 et a désigné l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) comme délégué à la protection des données déclaré auprès de la CNIL.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2023 et l'ATDA propose son renouvellement pour une durée de 4 ans.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion au service optionnel protection des données à caractère personnel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- DECIDE le renouvellement de son adhésion au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'ATDA.
- DESIGNE l'Agence Technique Départementale de l'Allier en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2024.
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.
- S'ENGAGE à verser dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière fixée annuellement par le conseil d'administration.

Demande d'accord définitif pour subvention de travaux de végétalisation Route de Moulins

Commentaires:

Le Maire explique qu'une subvention de principe du département de 5 000 euros a été accordée pour une dépense subventionnable d'un montant de 10 000 euros. En même temps il a été demandé à Commentry Montmarault Néris Communauté un fonds de concours de 4000 euros qui a été accepté.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

L'ensemble des devis représente la somme de 15 169,89 euros, le montant des subventions est de 9000 euros donc l'autofinancement est de 6 169,89 Euros. Il convient de demander un accord définitif.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-041 : 7.5 Subventions : Demande d'accord définitif pour subvention de travaux de végétalisation Route de Moulins

Mr le Maire informe avoir reçu un accord de principe de subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif « solidarité départementale », pour les travaux de végétalisation Route de Moulins. La subvention accordée est de 5 000 € pour une dépense subventionnable de 10 000 € HT.

Le fonds de concours accordé par Commentry Montmarault Néris Communauté sera de 4 000 € HT.

Les devis validés sont :

Montant total du projet	15 169,89 €
Carolflore	5 189,39 €
SARL Bodard	2 530,50 €
Corylus devis 00047	1 885,00 €
Corylus devis 00046	4 785,00 €
Corylus devis 00045	780,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- De solliciter du Conseil Départemental de l'Allier la subvention prévue dans le cadre du dispositif solidarité,
- De solliciter de Commentry Montmarault Néris Communauté le fonds de concours pour contribuer à la végétalisation des communes,
- D'approuver le plan de financement définitif suivant :

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Recettes			
Département de l'Allier	5 000,00 €	32,96%	50% plafonné à 5 000€
CMNC	4 000,00 €	26,37%	50% plafonné à 4 000€
Aides publiques	9 000,00 €	59,33%	
Autofinancement	6 169,89 €	40,67%	
Montant total du projet	15 169,89 €		

D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Décision de reprise des concessions en état d'abandon

Commentaires:

Claude ROULLIER explique que la commune est arrivée au bout des trois ans de la procédure de reprise des concessions. La visite du cimetière a été faite : il n'y a eu aucune manifestation des familles, un délai de 31 jours supplémentaires a été respecté. Depuis le 9 juillet 2024 on peut procéder au relèvement de ces 49 tombes avec une délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-042 : 3.5 Actes de gestion du domaine public : Décision de reprise des concessions en état d'abandon

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire qui demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions détaillées ci-dessous dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par les articles L2223-13 et suivants du CGCT, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elle est en outre nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ;

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

Art 1^{er}: M. le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sous-indiquées en état d'abandon.

N/Concess.	N°	Durée	Date début	Concessionnaire
	Emplacement			
121	QI039	Perpétuelle	11 Octobre 1906	Mme GUILLAUMIN Joséphine Née JEANDOT
154	PA048	Perpétuelle	17 Avril 1914	M. MARTIN Henri Epx VILCHENON
138	PA039	Perpétuelle	27 Septembre 1909	M. DERNIERE Jean Alexandre
135	PA038	Perpétuelle	08 Mai 1909	Mme GILBERTON Julie Née CHARRET
106	PA034	Perpétuelle	20 Septembre 1903	Mlle LALUE Marie
101	PA031	Perpétuelle	25 Mars 1899	Mme MORIAT Marie Madeleine Vve REGERAT
98	PA029	Perpétuelle	28 Aout 1897	Mlle GIRAUD Marie & Marguerite
88	PA025	Perpétuelle	20 Janvier 1892	M. DECHÄTRE Gilbert
87	PA023	Perpétuelle	30 Juillet 1890	M. GUILLAUMIN François
436	LY014	Perpétuelle	13 Octobre 1943	M. TOURRET Antoine
82	PA017	Perpétuelle	25 Avril 1889	M. REGERAT Marc
223	RO039	Perpétuelle	16 Aout 1927	M. MONCOUYOUX Gilbert Alexandre
279	BL013	Perpétuelle	21 Octobre 1930	M. GUILLAUMET Auguste
263	BL011	Perpétuelle	18 Janvier 1930	M. ROUDAULT Henri
262	BL010	Perpétuelle	18 Janvier 1930	Mme GUILLOT Née LAVILLE
261	BL008	Perpétuelle	06 Décembre 1929	M. DETERNE Jean Anatole
168	AM041	Perpétuelle	08 Avril 1919	M. PODEVIGNE Germain et BADUEL Eugénie
170	AM037	Perpétuelle	09 Février 1920	M. CHERVIN Jules & DECHATRE Louis
471	NA022	Perpétuelle	03 Avril 1947	Mme PINAUD Antoinette
487	NA019	Perpétuelle	10 Octobre 1949	M. BERTHON Ernest
480	NA003	Perpétuelle	14 Juin 1949	Mme ALIBERT Ernestine
431	LY024	Perpétuelle	13 Octobre 1943	M. MARTIN Paul Mathieu
84	PA020	Perpétuelle	14 Mai 1887	Mme BOUCAUMONT Rosalie Vve BOUTRY
217	IR003	Perpétuelle	07 Janvier 1926	Mme MAUME Née GROSLIER
299	BL039	Perpétuelle	18 Juin 1931	Mme JOUANNARD Vve
272	JO030	Perpétuelle	04 Avril 1930	M. BESSON & GIOLAT Vve
227	IR061	Perpétuelle	05 Septembre 1927	Mme DESBOUDARD Marie Née DUMAZET
231	IR059	Perpétuelle	31 Octobre 1927	M. DESCHAMPS-DIAT
202	IR058	Perpétuelle	1er Octobre 1923	M. BUVAT Jean
235	IR057	Perpétuelle	12 Septembre 1928	Mme FROIDEFOND Marie Née PEJOINE
229	IR051	Perpétuelle	10 Septembre 1927	M. BARDOT David
228	IR045	Perpétuelle	06 Septembre 1927	M. FORICHON Louis
211	IR033	Perpétuelle	10 Septembre 1924	Mme BLANCHET Rose Née DEPRESLE
189	IR019	Perpétuelle	07 Février 1922	Mme AVIGNON Née MARTINET
424	LY016	Perpétuelle	11 Octobre 1943	M. VIVIER Georges
206	IR005	Perpétuelle	15 Décembre 1923	Mme CHAMBROUTY Marie Née VILLECHENON
430	LY018	Perpétuelle	11 Octobre 1943	Mme BOUILLET Léontine
400	HO050	Perpétuelle	13 Décembre 1941	MIle CHOPIN
405	HO038	Perpétuelle	27 Décembre 1941	MIle GUILLAUMIN
411	HO017	Perpétuelle	09 Décembre 1942	M. SIMON Jean
362	FU052	Perpétuelle	12 Mai 1937	Mme ROFFET Jenny Vve

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

322	DA043	Perpétuelle	08 Juillet 1946	Mme CHAZET Vve
316	DA040	Perpétuelle	11 Aout 1933	Mme GOUDARD
317	DA038	Perpétuelle	1 ^{er} Septembre 1933	Mme DUTOUR Antonine
332	DA031	Perpétuelle	06 Février 1935	M. PINEL Emile
297	DA024	Perpétuelle	18 Juin 1931	Mme BELLOT Vve
290	BL045	Perpétuelle	16 Décembre 1930	M. COURRET Louis
190	IR006	Perpétuelle	19 Avril 1922	M. PERRIN Marcel
495	NA037	Perpétuelle	16 Novembre 1950	M. SILLAUME Auguste
111	QI052	Perpétuelle	03 Septembre 1904	M. VOISIN Gilbert Antonin

Art 2 : M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

<u>Modification délibération 2023-032 vente de terrain à Mr Jérôme DAFIT et Mme Monique</u> DENIS

Commentaires:

Le Maire informe qu'une erreur s'était glissée dans la rédaction de la délibération 2023-032. Une rectification doit être faite en ce sens que le bien vendu à Monsieur Jérôme DAFIT est d'une superficie de 2 ares 55 centiares et non 5 ares 55 centiares.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-043 : <u>3.2 Aliénations : Modification délibération 2023-032 vente de terrain à Mr</u> <u>Jérôme DAFIT et Mme Monique DENIS</u>

Mr le Maire rappelle que la commune de Montmarault a vendu par délibération 2023-032 une partie de la parcelle ZI 50 à Mme Monique Denis d'une superficie de 7 a 47 ca ; et à Mr Jérôme Dafit pour une superficie de 5 a 55 ca.

Il convient d'apporter une rectification à la délibération 2023-032 en ce sens que le bien vendu à Mr Jérôme Dafit est d'une superficie de 2 a 55 ca et non 5 a 55ca.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- D'approuver la modification de superficie vendue à Mr Jérôme Dafit, à savoir 2 a 55 ca et non 5 a 55ca,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

RCVCB: Avenant n°2

Commentaires:

Jean-François BOURGEOT informe que des modifications ont été apportées au contrat RCVCB, avec notamment une actualisation des montants.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-044: 7.1 Décisions budgétaires: RCVCB: Avenant n°2

« RECONQUETE CENTRE-VILLE CENTRE BOURG: VALIDATION TRANCHE 2 — EVOLUTION DU CONTRAT-SIGNATURE AVENANT N°2 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS »

VU la Convention Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoires (ORT) signée en date du 19 décembre 2022,

VU l'avenant n°1 à la Convention Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoires (ORT) signée en date du 14 mars 2024,

VU le dispositif reconquête centre-ville /centre bourg (RCVCB) mis en place par le Département de l'Allier,

VU la délibération du conseil Municipal de la Ville de Montmarault en date du 31 janvier 2023 validant la signature d'un contrat RCVCB, ainsi qu'un plan d'actions global, des estimations, des fiches actions et un plan de de synthèse d'actions et de financements,

VU le contrat reconquête centre-ville /centre bourg (RCVCB) signé en date du 26 juin 2023 par le Département de l'Allier et, la Ville de Montmarault pour la période 2023-2027,

VU l'avenant n°1 au contrat RCVCB validé par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2023.

Cette délibération validait une actualisation du plan d'actions global, des estimations et des fiches actions du contrat RCVCB. L'inscription de la dépense (correspondant à la deuxième tranche des travaux) au budget primitif 2024 avait également été approuvée à cette occasion.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Toutefois, il est aujourd'hui nécessaire d'adapter le phasage des actions afin de tenir compte notamment :

- * des délais d'acquisitions foncières ou d'études, préalables à la réalisation de certaines actions
- *et, des plannings de travaux ou des estimations qui se sont précisés depuis la délibération précitée.

Il s'agit donc de confirmer la poursuite des projets inscrits au contrat au titre de l'année 2024 et, d'actualiser les informations du contrat RCVCB dans le cadre d'un avenant n°2 au contrat RCVCB, dont le projet est annexé à la présente délibération :

Ainsi, dans le cadre de cet avenant, le plan d'actions global est actualisé de la façon suivante :

*2023:

- 1. City-stade;
- 2. Etude Circulation sur le Centre-Bourg;

*2024:

- 3. Travaux accessibilité des commerces / centre-bourg ;
- 4. a) Création parc public "parc des anglais" (volet acquisition);
- 4. b) Création parc public "parc des anglais" (étude et travaux);
- 5. Création d'une connexion douce entre le pôle scolaire et le bourg ;
- Aménager le blvd Nord pour apaiser le sud /tranche 1 : phase 1 : diagnostics / relevés Etude MOE – 1^{ère} partie de mission ;

*2025:

- 7. Aménager le blvd Nord pour apaiser le sud /tranche 1 : phase 2 (suite mission MOE +route de Sazeret et secteur carrefour G. Mercier)) ;
- 8. Maison des Trois Roys (étude de faisabilité et 1ere phase travaux) ;

*2026:

9. Aménager le blvd Nord pour apaiser le sud /tranche 1 : phase 3 (*Carrefour ouest + rue de Montaigut + Carrefour Est*) ;

*2027:

- 10.Aménager le blvd Nord pour apaiser le sud / tranche 1 : phase 4 (sécuriser le boulevard) ;
- 11. Logements rue Camus de Richemont;

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

La synthèse du plan d'actions / financements et les fiches actions RCVCB concernées ont fait l'objet des actualisations précitées et, sont annexées à la présente délibération. Les aides des partenaires ont aussi été actualisées.

Le montant des travaux des actions 2024, prévu dans l'avenant n°1 au contrat (cf. délibération du 18 décembre 2023 précitée), était de 1 655 494,50€HT. La synthèse du plan d'actions global (cf. annexe) met à jour ce montant avec un total de dépenses 2024, chiffré à 1 442 758,50€ HT.

En 2024, la Commune de Montmarault sera le maître d'ouvrage de l'opération portant sur la mise en accessibilité des trottoirs des commerces du centre-bourg pour un montant de travaux d'environ 112 881,5€ HT. La Commune poursuivra aussi son projet de revitalisation par l'action relative au « Parc des Anglais » pour un montant d'environ 623 050€ HT et, la création, en complément, d'une connexion douce et végétalisée entre le pôle d'équipements et le bourg (travaux d'environ 683 827 € HT). Enfin, l'opération relative au boulevard Nord sera engagée avec le démarrage des études (environ 23 000€) sur cette année.

Ainsi, sur la globalité des actions inscrites au contrat, l'accompagnement total du Département reste au montant de 900 000€ HT et ce, tel que prévu lors de la signature du contrat initial précité.

Pour 2024, le montant global des aides départementales sollicitées dans le cadre du dispositif RCVCB s'élevait à 289 107,96€ lors de l'avenant 1. L'actualisation, présentée dans les annexes de la délibération, ajuste ce montant à 276 696,69€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- de confirmer la poursuite des actions prévues dans le cadre du contrat de reconquête centre-ville/centre-bourg en inscrivant au budget primitif 2024 les dépenses précitées;
- de valider l'actualisation du plan global d'actions/ financements, le projet d'avenant 2, et, des fiches actions du contrat (cf. annexes délibération);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat RCVCB;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions accordées par le conseil départemental pour l'année 2024 dans le cadre du dispositif RCVCB et, effectuer toutes les démarches associées;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des autres partenaires (Etat, Région, Europe etc...) et, effectuer toutes les démarches afférentes.



RECONQUETE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS DEPARTEMENT DE L'ALLIER / COMMUNE DE MONTMARAULT Période 2023 – 2027

Avenant 2

ENTRE:

- Le **Département de l'Allier**, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, habilité par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du

<u>ET</u> :

- La **Commune de Montmarault**, représentée par son Maire, Monsieur Didier LINDRON, habilitée par délibération du Conseil municipal du 17 juillet 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant que le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 décembre 2017 portant mise en expérimentation d'un programme de reconquête des centres-bourgs et centres-villes - extinction du dispositif des contrats communaux d'aménagement de bourg,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 juin 2018, portant mise en expérimentation d'un programme de reconquête des centres-bourgs et centres-villes de l'Allier - Approbation d'une convention-type et d'une convention cadre pluriannuelle,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 octobre 2018, portant Programme de soutien du Département aux projets des communes : adaptation des dispositifs pour la programmation 2019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 11 avril 2019, portant Création du dispositif « Reconquête des centres-villes et centres-bourgs » et mise en œuvre du dispositif « Cœur de Ville »,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 24 mars 2022, portant modalités de soutien aux projets des communes 2022 – 2026,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 23 avril 2018 portant mise en expérimentation d'un programme de reconquête des centres-bourgs et centres-villes : résultat de l'appel à candidatures départemental,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 26 juin 2023, portant Dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs – demande de contrat : communes d'Aurouër, Billy, Boucé, Bresnay, Brout-Vernet, Cérilly, Chevagnes, Cosne-d'Allier, Echassières, Gouise, Le Mayet-de-

Montagne, Limoise, Montmarault, Néris-les-Bains, Neuilly-le-Réal, Neure, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saligny-sur-Roudon et Villefranche-d'Allier.

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 22 janvier 2024, portant Dispositif de reconquête des centres-villes et centres-bourgs – Avenants : commune de Commentry, Montmarault et Néris-les-Bains

Vu la demande de la commune de Montmarault,

Il est convenu entre les signataires ce qui suit :

ARTICLE 1:

L'action « City-stade – équipement multisports » a été engagée pour un coût de 179 609,45 € HT et une subvention de 28 288,59 €, soit 15,75 %.

ARTICLE 2:

La commune a informé le Département des modifications suivantes :

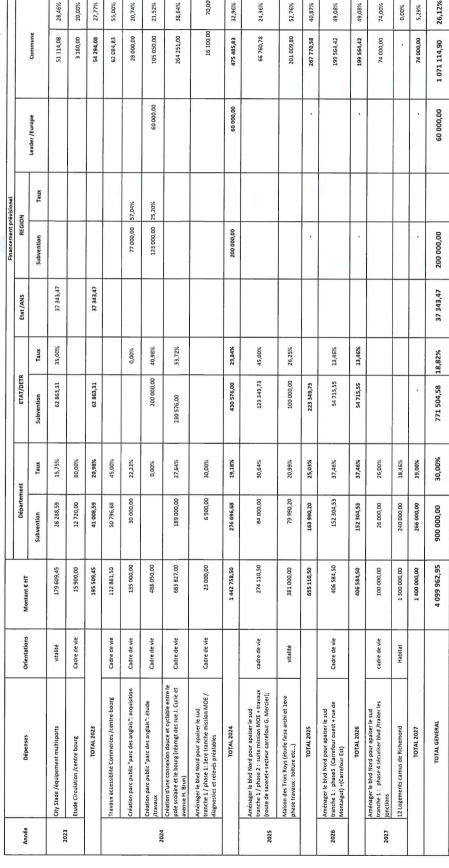
- Tranche 2024:
 - L'action « création du Parc des Anglais » est scindée en deux actions : « création du Parc des Anglais : acquisition », pour un montant de 135 000 € et une subvention départementale de 30 000 € (soit 22,22 %) et « Création du Parc des Anglais : étude et travaux », pour un montant de 488 050 € HT, phase pour laquelle le Département n'est pas sollicité,
 - o L'action « Création d'une connexion douce entre le pôle scolaire et le bourg » est modifiée pour un montant de travaux de 683 827 € HT et une subvention départementale de 189 000 € (soit 27,64 %).
 - o L'action « Aménagement du Boulevard Nord : mission MOE et diagnostics préalables » est ramenée au montant de 23 000 € HT et une subvention de 6 900 € (soit 30 %).
- Tranche 2025 :
 - o L'action « Aménagement du Boulevard Nord phase 1 » est complétée par la suite de mission MOE et reportée de 2024 à 2025, pour un montant de 274 110,50€ HT et une subvention départementale de 84 000 € (soit 30,64 %),
 - o L'action « Maison des Trois Roys est augmentée à 381 000 € HT pour une subvention départementale de 79 990,20 € (soit 20,99 %).
- Tranche 2026:
 - o L'action « Aménagement du Boulevard Nord phase 2 » est reportée de 2025 à 2026 et complète la phase 3 du projet pour un montant total de 406 584,50 € HT et une subvention départementale de 152 304,53 € (soit 37,46 %),
- Tranche 2027:
 - o L'action « Aménagement du Boulevard Nord phase 4 » est ramenée à un montant de 100 000 € HT et une subvention départementale de 26 000 € (soit 26 %),

Les fiches actions correspondantes sont annexées.

ARTICLE 3:

Le tableau récapitulatif des actions financées par le Département dans le cadre du contrat « Reconquête des centres-villes et centres-bourgs » de Montmarault, pour un montant de subvention globale de 900 000,00 €, s'établit désormais comme suit :

										1					
Année	Dependen	Orientations	Montant 6 HT	Départemen	ient	ETAT/DETR	~	Etat /ANS	REGION	NG					
				Subvention	Taux	Subvention	Taux		Subvention	Taux	Leader /Europe	Соптипе		Ballleur	
2023	City Stade /équipement multisports	vitalité	179 609,45	26 288,59	15,75%	62 863,31	35,00%	37 343,47				51 114,08	28,46%		
	Etude Circulation /centre bourg	Cadre de vie	15 900,00	12 720,00	%00'08							3 180,00	20,00%		
	TOTAL 2023		195 509,45	41 008,59	20,98%	62 863,31		37 343,47				54 294,08	27,77%		
	Travaux accessiblité Comnerces /centre-bourg	Cadre de vie	112 881,50	50 796,68	45,00%							62 084,83	92,00%		
	Création parc public "parc des anglais": acquisition	Cadre de vie	135 000,00	30 000,00	22,22%		%00′0		77 000,00	57,04%		28 000,00	20,74%		
	Création parc public "parc des anglais"; étude /travaux	Cadre de vie	488 050,00		%00'0	200 000,00	40,98%		123 000,00	25,20%	60 000,00	105 050,00	21,52%		
	Création d'une connexion douce et cyclable entre le pole scolaire et le bourg (réamgt des rue J. Curie et avenue H. Brun)	Cadre de vie	683 827,00	189 000,00	27,64%	230 576,00	33,72%					264 251,00	38,64%		
	Aménager le blvd Nord pour apaiser le sud tranche 1/ phase 1: 1ere tranche mission MOE / diagnostics et relevés préalables	Cadre de vie	23 000,00	00'006 9	30,00%							16 100,00	70,00%		
	TOTAL 2024		1 442 758,50	276 696,68	19,18%	430 576,00	29,84%		200 000,00		00'000 09	475 485,83	32,96%		
2025	Aménager le blvd Nord pour apaiser le sud tranche 1/ phase 2 : suite mission MOE + travaux (route de sazeret+ secteur carrefour G. Mercler);	cadre de vie	274 110,50	84 000,00	30,64%	123 349,73	45,00%		1			66 760,78	24,36%		
	Maison des Trois Roys (étude faisa archi et 1ere phase travaux : toiture etc)	vitalitė	381 000,00	79 990,20	20,99%	100 000,00	26,25%					201 009,80	52,76%		
	TOTAL 2025		655 110,50	163 990,20	25,03%	223 349,73			•			267 770,58	40,87%		
2026	Aménager le blvd Nord pour apaiser le sud tranche 1: phase3 (Carrefour ouest + rue de Montaigut) +(Carrefour Est)	Cadre de vie	406 584,50	152 304,53	37,46%	54 715,55	13,46%					199 564,42	49,08%		
	TOTAL 2026		406 584,50	152 304,53	37,46%	54 715,55	13,46%					199 564,42	49,08%		
2027	Aménager le blvd Nord pour apaiser le sud tranche 1: phase 4 sécuriser blvd /traiter les Jonctions	cadre de vie	100 000,00	26 000,00	26,00%							74 000,00	74,00%		
	12 Logements camus de Richemond	Habitat	1 300 000,00	240 000,00	18,46%							us	%00'0	1 060 000,00	81,54%
	TOTAL 2027		1 400 000,00	266 000,00	19,00%							74 000,00	5,29%	1 060 000,00	75,71%
	TOTAL GENERAL		4 099 962,95	00'000 006	30,00%	771 504,58	18,82%	37 343,47	200 000,00		00'000 09	1 071 114,90	26,12%	1 060 000,00	25,85%



ALLIER BOURBONNAIS Le Département



L'accompagnement financier du Département est réparti selon les trois orientations de la manière suivante :

Cadre de vie : 54,62 %Habitat : 31,71 %Vitalité : 13,67 %

ARTICLE 4:

Les articles non modifiés du contrat restent applicables.

Fait à Moulins en deux exemplaires originaux,

Le 18/07/2024

Pour la commune de Montmarault,

Pour le Département,

Didier LINDRON Maire de Montmarault Claude RIBOULET Président du Conseil départemental

Annexe: délibération 14/07/2024

Collectivité :	MON	TMARAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIE	ENTATION
City-stade	· ·	/italité
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRIS	E D'OUVRAGE
Création d'un city-stade à proximité des équipements et réalisation d'une	*	Montmarault
aire de jeux.	PAR	TENARIAT
		- Etat - ANS
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION	
Amélioration de l'offre d'équipements sportifs / renforcement de l'attractivité de la Commune / réponse aux besoins exprimés par le conseil municipal des jeunes.		2023
BUDGE	T PRÉVISIONNEL	
179 609,45 €		
PIECI	ES A FOURNIR	
PLAN DE FINANCEN	IENT PRÉVISIONNEL en € HT	
ANS	37 343,475 €	20,79%
État (DETR, FSIL, CPER,)	62 863,31 €	35,00%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	- €	
Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	- € 28 288,59 €	15,75%
		15,75%
Département Allier		15,75% 28,46%
Département Allier Autre(s): Intercommunalité	28 288,59 €	

Annexe: délibération 19/07/2024

Collectivité :	MONTMARAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIENTATION
Etude Circulation à l'échelle du Centre Bourg	Cadre de vie
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE D'OUVRAGE
	Ville de Montmarault
Etude Circulation à l'échelle du Centre Bourg	PARTENARIAT
	CD03
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION
Etude opérationnelle préalable nécessaire aux autres actions de revitalisation et aux aménagements à prévoir sur l'espace public.	2023
BUDGE	PRÉVISIONNEL
15 900,00 €	CO & FOURNIR
	S A FOURNIR
	ES A FOURNIR
PIECI	ES A FOURNIR
PIECI	
PIECI PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,)	IENT PRÉVISIONNEL en € HT
PIECI PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)	IENT PRÉVISIONNEL en € HT - €
PIECI PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,)	IENT PRÉVISIONNEL en € HT - € 0,00%
PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	IENT PRÉVISIONNEL en € HT - € 0,00% 0,00% 12 720,00 € 80,00%
PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	IENT PRÉVISIONNEL en € HT - € 0,00% 0,00%

Annexe: délibération 10/07/2024

Collectivité :	MON'	TMARAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIE	NTATION
Travaux accessiblité Commerces	Cad	lre de vie
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE	D'OUVRAGE
	Ville de l	Montmarault
Aménagement PMR et travaux d'accessiblité des commerces /trotoirs centre bourgs	PART	ENARIAT
		CD03
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVIS	IONNEL DE RÉALISATION
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg		IONNEL DE RÉALISATION 2024
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg		
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg		
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 €		
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 €	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 € PIECI	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,)	T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR IENT PRÉVISIONNEL en € HT	
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR IENT PRÉVISIONNEL en € HT - €	2024
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR IENT PRÉVISIONNEL en € HT	
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier Autre(s): Intercommunalité	T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR IENT PRÉVISIONNEL en € HT - € 50 796,68 €	45,00%
Amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité du centre-bourg BUDGE 112 881,50 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR IENT PRÉVISIONNEL en € HT - €	2024

Annexe: délibération 19/07/2024

Collectivité :	MON	TMARAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIE	NTATION
Parc des Anglais	Cad	ire de vie
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE	D'OUVRAGE
La création du Parc des Anglais, en limite Est de l'avenue H. Brun, permettra de reveler et mettre en valeur un potentiel végétal naturel afin d'offir un lien d'agrément et de nature aux habitants. En complément des plantations et des aménagements paysagers, un kiosque et une passerelle seront proposés Cette actionporte sur le volet acquisition de l'opération	PART	Montmarault TENARIAT 3 - Région
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVIS	IONNEL DE RÉALISATION
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires	2024	
BUDGE	T PRÉVISIONNEL	
135 000,00 €		
PIECI	ES A FOURNIR	
DI AN DE FINANCES	MENT DRÉVICIONNEL CLIT	
Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)	MENT PRÉVISIONNEL en € HT	0.00%
Europe (Wassir Leader Feder Feager 1		0,00%
État (DETR, FSIL, CPER,)	77 000 00 6	0,00%
État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	77 000,00 €	57,04%
État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	77 000,00 € 30 000,00 €	57,04% 22,22%
État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier Autre(s):Fond vert	30 000,00 €	57,04% 22,22% 0,00%
État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier		57,04% 22,22%

Annexe: délibération 17/07/2024

Collectivité :	MONTMA	RAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIENTA	ATION
Parc des Anglais	Cadre d	e vie
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE D'O	OUVRAGE
La création du Parc des Anglais, en limite Est de l'avenue H. Brun, permettra de reveler et mettre en valeur un potentiel végétal naturel afin d'offir un lien d'agrément et de nature aux habitants. En complément des	Ville de Mon	itmarault
plantations et des aménagements paysagers, un kiosque et une	PARTENA	ARIAT
passerelle seront proposés Cette action comprend les phases études et travaux.	Etat - Régior	n-Leader
OBJECTIES	CALENDRIER PREVISION	NEL DE RÉALISATION
OBJECTIFS Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires	CALENDRIER PREVISION 2024	
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires		
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires	2024	
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE 488 050,00 €	2024	
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE 488 050,00 €	PRÉVISIONNEL S A FOURNIR	
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE 488 050,00 € PIECI	2024 F PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT	4
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE 488 050,00 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)	PRÉVISIONNEL S A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT 60 000,00 €	12,29%
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE 488 050,00 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,)	2024 T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT 60 000,00 € 100 000,00 €	12,29% 20,49%
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE: 488 050,00 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	2024 F PRÉVISIONNEL ENT PRÉVISIONNEL en € HT 60 000,00 € 100 000,00 € 123 000,00 €	12,29% 20,49% 25,20%
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE 488 050,00 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	2024 F PRÉVISIONNEL ENT PRÉVISIONNEL en € HT 60 000,00 € 100 000,00 € 123 000,00 € - €	12,29% 20,49%
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE: 488 050,00 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	2024 F PRÉVISIONNEL ENT PRÉVISIONNEL en € HT 60 000,00 € 100 000,00 € 123 000,00 € - € 100 000,00 €	12,29% 20,49% 25,20%
Améliorer le cadre de vie et développement d'un lieu de convivialité et de nature en cœur de bourg, à l'articulation entre les services, les equipements et les zones pavillonnaires BUDGE 488 050,00 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	2024 F PRÉVISIONNEL ENT PRÉVISIONNEL en € HT 60 000,00 € 100 000,00 € 123 000,00 € - €	12,29% 20,49% 25,20% 0,00%

Annexe: délibération 19/07/2024

Collectivité :	MON	TMARAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIE	NTATION
Connexion douce et sécurisée entre le pôle scolaire et le bourg	Cac	ire de vie
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE	D'OUVRAGE
En complément de la création d'un espace paysager en cœur de bourg (Parc de Anglais), il convient de créer une liaison douce et paysagée connectant le pôle d'équipements et le bourg. Ainsi, les rues Joliot Curie et Henri Brun seront réaménagées afin de garantir une connexion sécurisée des usagers, et en particulier des enfants se rendant au pole scolaire (école primaire, collège). Cet enjeu de	Ville de	Montmarault
securisation concerne éaglement les accès aux équipements sportifs	PART	ENARIAT
(Gymnase Maurice Delfour, city stade en cours de construction) et l'Espace Claude Capdevielle (salle socio culturelle) Le projet prévoit notamment la réalisation d'une piste cyclable double sens, la création de stationnements paysagés, et le maintien d'un axe arboré sur la rue Henri Brun favorisant ainsi la création d'un maillage doux apaisé, sécurisé et végétalisé.	CD	03- Etat
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION	
Sécuriser le maillage doux en cœur de bourg.Reconnecter les équipements au bourg en favorisant l'amélioration du cadre de vie, le renforcement et la mise en valeur de la place de la nature en ville en lien avec la création du parc des Anglais en limite de cette action	2024	
BUDGET	PRÉVISIONNEL	
683 827,00 €		
PIECE	S A FOURNIR	
	MENT DRÉMICIONNE	
2 100 00 to 100	IENT PRÉVISIONNEL en € HT	
Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)		
État (DETR, FSIL, CPER,)	100 000,00€	37,00%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	- €	
Département Allier	189 000,00 €	27,64%
AAP	130 576,00 €	19,09%
Commune	264 251,00 €	38,64%
TOTAL	683 827,00 €	

100		
Collectivité :	MON	ITMARAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORI	ENTATION
Aménagement du Boulevard Nord pour apaiser le Sud: tranche 1 Phase 1 etude (1ere partie)	Ca	dre de vie
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRIS	E D'OUVRAGE
Aménagement du Boulevard Nord pour apaiser le Sud: tranche 1 => Phase1 *études et diagnostics et relevés préalables /MOE globale sur l'ensemble de la tranche1 (1ère partie de la mission : stade AVP et PRO).	Ville de	Montmarault
objectif à terme: Réalisation d'un projet d'aménagement d'espaces publics	PAR	TENARIAT
prévoyant la sécurisation des traversées piétonnes, et des intersections. Prise en compte des conclusions de l'étude circulation réalisée au préalable / évolution des principes de circulation Favoriser la végétalisation le long des axes		CD03
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVIS	SIONNEL DE RÉALISATION
OBJECTIFS Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg	CALENDRIER PREVIS	SIONNEL DE RÉALISATION 2024
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg	CALENDRIER PREVIS	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg		
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE ⁻ 23 000,00 €		
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE 23 000,00 €	PRÉVISIONNEL	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE 23 000,00 € PIECE	PRÉVISIONNEL	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE 23 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)	PRÉVISIONNEL	2024
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE 23 000,00 € PIECI PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,)	FPRÉVISIONNEL ES A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE 23 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	F PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT - €	0,00%
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE 23 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	FPRÉVISIONNEL ES A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT	2024
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE 23 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	F PRÉVISIONNEL ENT PRÉVISIONNEL en € HT - € 6 900,00 €	0,00%
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGE 23 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	F PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT - €	0,00%

Annexe: délibération 19/07/2024

Collectivité :	момт	rmarault
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIE	NTATION
Aménagement du Boulevard Nord pour apaiser le Sud: tranche 1 Phase 2		
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE	D'OUVRAGE
Aménagement du Boulevard Nord pour apaiser le Sud: tranche 1 Phase2 => *suite étude et mission de MOE * travaux route de Sazeret et carrefour Georges Mercier	Ville de Montmarault	
Réalisation d'un projet d'aménagement d'espaces publics prévoyant la	PART	TENARIAT
sécurisation des traversées piétonnes, et des intersections. Prise en compte des conclusions de l'étude circulation réalisée au préalable Favoriser la végétalisation le long des axes	Etat /CD03	
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVIS	IONNEL DE RÉALISATION
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg	2025	
BUDGE:	T PRÉVISIONNEL	
274 110,50 €		
PIEC	ES A FOURNIR	
PLAN DE FINANCEM	MENT PRÉVISIONNEL en € HT	
Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)		
État (DETR, FSIL, CPER,)	123 349,73 €	45,00%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	- €	
Département Allier	84 000,00 €	30,64%
	64 000,00 €	30,04%
Autre(s): Intercommunalité		215-21
Commune	66 760,78 €	24,36%
TOTAL	274 110,50 €	

Annexe: délibération 17/07/2024

Collectivité :	MON	ITMARAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIENTATION	
Maison des Trois Roys: première phase	Vitalité	
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRIS	E D'OUVRAGE
DESCRIPTION DE L'OPERATION	Ville de Montmarault	
Maison des Trois Roys : étude de faisabilité et première phase de travaux.	PAR	TENARIAT
	CD03 - Etat	
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION	
Mettre en valeur un élément patrimonial de qualité et renforcer l'attractivité du Bourg en amorçant sa transformation en lieu culturel. Confirmer le rôle de Village Etape et de centralité de Montmarault	2025	
BUDGE	PRÉVISIONNEL	
381 000,00 €		
	S A FOURNIR	
PIECE		
PIECE	S A FOURNIR S A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT	
PLAN DE FINANCEM Europe (Leader)		
PLAN DE FINANCEM Europe (Leader) État (DETR, FSIL, CPER,)		26,25%
PLAN DE FINANCEM Europe (Leader)	ENT PRÉVISIONNEL en € HT	26,25% 0,00%
PLAN DE FINANCEM Europe (Leader) État (DETR, FSIL, CPER,)	ENT PRÉVISIONNEL en € HT	
PLAN DE FINANCEM Europe (Leader) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	ENT PRÉVISIONNEL en € HT 100 000,00 €	0,00%
PLAN DE FINANCEM Europe (Leader) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	ENT PRÉVISIONNEL en € HT 100 000,00 €	0,00%

Collectivité :	MON	TMARAULT
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIE	NTATION
Aménagement du Boulevard Nord pour apaiser le Sud: tranche 1 Phase 3		
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE	D'OUVRAGE
Aménagement du Boulevard Nord pour apaiser le Sud: tranche 1 Phase 3	Ville de Montmarault	
travaux=> *Carrefour Ouest (D2321/Blvd Villars - Blvd Carnot) et rue de Montaigut	PART	FENARIAT
* Carrefour Est	CD03 - Etat	
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVIS	IONNEL DE RÉALISATION
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg	2026	
BUDGE	T PRÉVISIONNEL	
406 584,50 €		
PIEC	ES A FOURNIR	
PLAN DE FINANCEM	IENT PRÉVISIONNEL en € HT	-
Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)		
État (DETR, FSIL, CPER,)	54 715,55 €	13,46%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	- €	
Département Allier	152 304,53 €	37,46%
Autre(s): Intercommunalité	,	
Commune	199 564,42 €	49,08%
TOTAL	406 584,50 €	3,0,00%

Annexe: délibération 1₱/07/2024

Collectivité :	MONTMARAULT	
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIENTATION	
Aménagement du Boulevard Nord pour apaiser le Sud: tranche 1 Phase 4		
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE D'OUVRAGE	
Aménagement du Boulevard Nord pour apaiser le Sud: tranche 1 Phase 4	Ville de Montmarault	
travaux=> sécuriser le boulevard et finaliser les aménagements de la	PARTENARIAT	
tranche 1	CD03	
	CD03	
OBJECTIFS	CD03 CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET 100 000,00 € PIECE	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027 PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET 100 000,00 € PIECE	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027 PRÉVISIONNEL	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET 100 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027 PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET 100 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,)	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027 PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET 100 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027 PRÉVISIONNEL S A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET 100 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027 PRÉVISIONNEL S A FOURNIR ENT PRÉVISIONNEL en € HT 0,00%	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET 100 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027 PRÉVISIONNEL ENT PRÉVISIONNEL en € HT 0,00% - €	
Amélioration du cadre de vie et sécurisation des conditions de circulation. Proposer une image plus qualitative dès l'entrée de bourg BUDGET 100 000,00 € PIECE PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	CALENDRIER PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2027 PRÉVISIONNEL ENT PRÉVISIONNEL en € HT 0,00% - €	

Annexe: délibération 16/07/2024

Collectivité :	MONTMARAULT	
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION	ORIE	NTATION
Logements rue Camus de Richemont	ORIENTATION Habitat	
DESCRIPTIE DE L'OPÉRATION	MAÎTRISE	D'OUVRAGE
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION Réalisation d'une opération de 12 logements locatifs aidés rue	Bailleur Social	
Camus de Richemont	PAR	TENARIAT
Camus de Motembri	CD03	
OBJECTIFS	CALENDRIER PREVIS	IONNEL DE RÉALISATION
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins		SIONNEL DE RÉALISATION 2027
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins		
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 €	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 €		
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 €	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 € PIEC	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 € PIEC PLAN DE FINANCEM Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,)	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 € PIEC PLAN DE FINANCE Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,)	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 € PIEC PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes	T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR MENT PRÉVISIONNEL en € HT	2027
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 € PIEC PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	T PRÉVISIONNEL	
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 € PIEC PLAN DE FINANCE Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier Autre(s): Intercommunalité	T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR MENT PRÉVISIONNEL en € HT	2027
Amélioration de l'attractivité de la Commune en proposant le developpement d'une offre d'habitat nouvelle et adaptée aux besoins BUDGE 1 300 000,00 € PIEC PLAN DE FINANCEN Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,) État (DETR, FSIL, CPER,) Région Auvergne-Rhône-Alpes Département Allier	T PRÉVISIONNEL ES A FOURNIR MENT PRÉVISIONNEL en € HT	18,46%

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Amortissement des subventions versées dans le cadre du plan de rénovations des façades

Commentaires:

Sylvie MERCIER explique qu'il faut amortir les subventions qui seront versées pour les rénovations des façades (1000 euros par bénéficiaire plafonnées à 5000 euros/an). La Trésorerie de Montluçon préconise d'amortir sur un délai de 5 ans minimum. Le Conseil Municipal peut décider une plus courte durée au risque que la délibération soit invalidée par le Contrôle de Légalité. Monsieur le Maire trouve que cette durée est longue mais suggère de suivre la préconisation.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-045 : <u>7.10 Divers : Amortissement des subventions versées dans le cadre du plan de rénovations des façades</u>

Mr le Maire rappelle que la commune de Montmarault a décidé par délibération 2023-067 d'octroyer une aide aux propriétaires de logements à hauteur de 10% des travaux de rénovation des façades, plafonné à 1000 €.

Les subventions d'équipement versées sont soumises à amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- de fixer la durée d'amortissement des subventions versées dans le cadre des travaux de rénovation des façades à 5 années.
- en l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation par le bénéficiaire, la commune décide d'amortir la subvention d'équipement versée à compter de la date du versement, correspondant à la date d'émission du mandat au compte 20422.

Admissions en non-valeur

Commentaires:

Sylvie MERCIER explique que des redevances assainissement (13 factures) restent impayées pour la période de 2015 à 2019 pour un montant de 523.24 Euros. De plus, pour rappel, en 2023, le conseil avait refusé la prise en charge des redevances de 2 sociétés dans l'attente de justificatifs. Suite à la fermeture de ces deux sociétés, il convient de reconsidérer l'admission en non-valeur des sommes dues.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-46: 7.10 Divers: Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la trésorerie Montluçon Municipale a fait parvenir une liste des produits qu'elle n'a pu recouvrer. Ces sommes concernent des redevances assainissement impayées de 2015 à 2019 pour un montant de 523.24 €.

De plus il rappelle que par délibération 2023-043, le conseil avait décidé de surseoir à la prise en charge des produits irrécouvrables de la SCI Olives 63 (59.08 €) et Square Habitat (218.46€) dans l'attente de l'obtention des justificatifs des recours effectués auprès de ces 2 sociétés.

Après avoir pris connaissance des redevables et des motifs de présentation en non-valeur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes présentées pour un montant total de 523.24 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 6744740015 dressée par le comptable public.
- Décide de la prise en charge des produits irrécouvrables de la SCI Olives 63 (59.08 €) et Square Habitat (218.46€) ; au vu des justificatifs fournis.
- Impute les dépenses à l'article 6541 : créances admises en non-valeur

Commission des travaux

Commentaires:

Logements de la gendarmerie :

Yves LEPEE informe que Mr POLLET Maurice, consultant et formateur en gestion de communes rurales, conseille de conserver un patrimoine locatif communal car c'est un moyen d'avoir des sources de revenus locatifs réguliers. Dans cet objectif la commune a consulté Mr Laurent LEPY, architecte, pour avoir une étude pour la rénovation des trois bâtiments de la gendarmerie. Il procèdera à une étude complète de ce site, par un relevé topographique, création de maquettes numériques de l'ensemble des logements qui serviront de bases solides pour la future estimation de la rénovation de ces bâtiments. Ce travail est estimé à 15 425 euros HT. Il convient de prendre une délibération pour engager ces frais d'études : relevé topographique des parcelles, des bâtiments et des logements un par un pour avoir un chiffrage précis et global de la rénovation totale de l'ensemble des 21 logements. Une fois le chiffrage obtenu le conseil municipal décidera de la suite à donner.

Une précision est apportée, à titre d'information, par le Maire sur le bail qui aurait dû être signé en juillet 2023, mais la proposition de renouvellement a été adressée il y a deux mois par le ministère d'économie et finances des souverainetés et industrialisations numériques. On est aujourd'hui à un loyer annuel d'environ 153 000. Il propose un bail annuel à 146 500 euros. Après un mail de

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

contestation envoyé par Yves LEPEE le 21 mai, énumérant tous les travaux qui avaient été réalisés, le Ministère a renvoyé une nouvelle proposition de bail un mois après à 160 000 Euros.

Monsieur le Maire informe avoir demandé au médiateur Mr Jean-Francis TREFFEL, ancien préfet de l'Allier, d'étudier le dossier.

Travaux Rue Georges Mercier:

En prévision des travaux de revêtement de la chaussée de cette voie départementale, l'opportunité se présente d'enterrer le réseau d'éclairage public, de télécommunications, d'installer des candélabres et de border les accotements depuis la Rue Bel Air jusqu'à hauteur de la sortie d'agglomération. Yves LEPEE explique que les travaux réalisés par le SDE03 sont estimés à 13 830 euros avec un reste à charge communal de 6 915 euros pour le réseau d'éclairage public. Pour les travaux du Génie Civil pour ORANGE les travaux s'élèvent à 22 440 euros avec un reste à charge de 11 220 euros. Le Maire propose de participer au financement de ces travaux sur une durée de cinq ans, ce qui représentera une dépense annuelle de 1 537 pour l'éclairage public et de 2 493 euros pour les travaux de télécommunications. Des devis de trottoirs ont été demandés.

Matérialisation de voirie au sol :

Des travaux de reprises des marquages au sol dans différents emplacements de la commune ont été effectués par la société Avomarq' pour un montant de 2534 euros HT.

Travaux Pôle Associatif:

Les 2 salles du rez de chaussée feront l'objet de travaux d'économie d'énergie avec le remplacement des éclairages et par l'abaissement du plafond de la petite salle, ce qui améliorera par la même occasion son acoustique. La société CTELEC estime les travaux à 899.43 euros HT. Les travaux d'isolation par la société Venasson s'élève à 1 589.45 euros HT.

Travaux Rue Chailloux:

Au vu de la détérioration du revêtement des trottoirs, conséquence des travaux d'enfouissement des différents réseaux, il s'avère nécessaire de réaliser leurs réfections, pour un montant de 6 500 euros HT.

Maison des Trois Roys:

Mme Christelle Auroy, architecte du patrimoine, a établi un descriptif estimatif sommaire des travaux de restauration du gros œuvre, issu d'une étude approfondie de la toiture et de l'histoire de cette bâtisse. L'estimation des travaux s'élève à 482 000 euros HT comprenant les travaux de charpente, couverture, enduits extérieurs, aménagement des abords et déconstruction de l'existant intérieur. Une seconde phase de restauration concernera la grange attenante et ses abords pour 142 500 euros HT. Ces 2 phases de travaux, une provision pour imprévus, les honoraires de l'architecte, du coordinateur SPS et des frais annexes sont estimés à 716 725 euros HT. Monsieur le Maire invite les conseillers à consulter le dossier reçu qui est très complet. Ce dossier rentrera dans le cadre du RCVCB 2025. La Région pourra peut-être intervenir financièrement dans le cadre de la Culture et du Patrimoine. C'est un bâtiment historique mais non classé. Une souscription à la Fondation du Patrimoine pourrait être lancée.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Parc public paysager:

L'appel d'offres va être publié prochainement avec un délai de réponse pour les entreprises fixé au 30 août. Les offres seront validées en septembre. Il en découlera une demande d'emprunt pour lancer cette réalisation.

Dossier portage foncier:

Jean-François BOURGEOT rappelle le projet de logements Rue Marx Dormoy; des estimations ont été faites par EPF sur certaines parcelles. Un des propriétaires accepte la vente de son terrain mais avec la maison. Il convient de confier à EPF le portage foncier de l'ilot Rue Marx Dormoy.

DEL2024-047 : 1.4 Autres contrats : Bâtiments de la gendarmerie

Yves LEPEE informe les membres du conseil que Monsieur Maurice POLLET, consultant et formateur, préconise de conserver le patrimoine locatif communal.

Concernant les logements de la gendarmerie source de revenus locatifs réguliers et à rebours de la démarche initiale de vente de ces logements, Monsieur Laurent LEPY (SAS 3.14 Architecture) a été consulté, dans l'optique d'engager une rénovation complète de l'ensemble des 3 bâtiments de la gendarmerie.

Il propose une étude complète du site par relevé topographique, établissement de maquettes numériques de l'ensemble des logements, permettant ainsi d'obtenir une base solide pour une future estimation des travaux de rénovation.

Le devis présenté s'élève à la somme de 15 425 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- De confier à SOGEFRA la mission de réalisation de cette étude sur le site de la gendarmerie, pour un montant de 15 425 € HT,
- D'inscrire cette somme au budget primitif communal 2024,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

DEL2024-048 : <u>7.6 Contributions budgétaires : SDE03 : Eclairage public lié au renforcement</u> basse tension Route de Villefranche

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : Eclairage public lié au renforcement basse tension Route de Villefranche.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :

- Eclairage public lié au renforcement basse tension Route de Villefranche : 13 830 €uros.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 1537 € lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65568 « autres contributions ».

DEL2024-049 : <u>7.6 Contributions budgétaires : SDE03 : Génie civil pour Orange lié au renforcement basse tension Route de Villefranche</u>

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : Génie civil pour Orange lié au renforcement basse tension Route de Villefranche.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :

- Génie civil pour Orange lié au renforcement basse tension Route de Villefranche : 22 440 €uros.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, décide :

- 4) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus.
- 5) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 6) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2 493 € lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65568 « autres contributions ».

DEL2024-050: 3.1 Acquisitions: EPF portage foncier parcelles Rue Marx Dormoy

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réaliser sur la commune de Montmarault : création de logements en collaboration avec Evolea.

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le Conseil Municipal autorise l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées AC 316-317-318-319-320-321 et 322 situées Rue Marx Dormoy à Montmarault.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Auvergne après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Montmarault.

Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide :

- De confier le portage foncier des parcelles AC 316-317-318-319-320-321 et 322 à l'EPF Auvergne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage et tout document s'y rapportant.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Création d'une régie pour le concert de l'harmonie Auvergne Rhône Alpes

Commentaires:

Le Maire informe que le concert est prévu le 16 novembre 2024 à l'ECC; la vente de billets d'entrées peut se faire via la création d'une régie. De nombreux points sont à voir : modalités d'encaissement, acquisition d'un terminal de paiement. Avant d'acter la création, il convient de savoir si la délibération concernera l'ensemble des manifestations ou si il faut délibérer à chaque événement. Il est discuté des montants des encaisses autorisées à détenir par le régisseur. Des informations complémentaires seront demandées à la trésorerie.

Renouvellement du bail avec l'ADEM

Commentaires:

Le bail arrive à son terme le 31 décembre 2024. Le bâtiment fait 121 m2, le loyer mensuel est de 260 euros. Après révision de l'ICC (Indice du Coût de la Construction), Mr le Maire propose un loyer à 345 euros avec une révision annuelle.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote: Pour 17 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-052: 3.3 Locations: Renouvellement du bail avec l'ADEM

Monsieur le Maire informe le conseil que le bail consenti à l'ADEM le 1^{er} janvier 2015 arrivera au terme de la location le 31 décembre 2024.

Il propose la reconduction à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la même période, soit dix ans avec un loyer mensuel de 345 €. Ce loyer sera révisable annuellement selon l'Indice du Coût de la Construction.

En ce qui concerne les charges de chauffage, un pourcentage de 38% sera appliqué aux factures de gaz payées par la commune pour une surface louée à l'ADEM de 121m²20.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- ACCEPTE les conditions de location,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Informations diverses:

Subvention à l'AGRETAM : Mr le Maire informe qu'il n'est pas interdit de donner une subvention exceptionnelle, sur un évènement précis. Néanmoins, considérant que la commune a déjà fait un geste très important en fixant un loyer très bas (120 euros mensuel pour 560 m2) Mr le Maire refuse qu'une telle subvention soit votée.

UDAAR : Montmarault Animations paye une adhésion car il faut désigner une association pour permettre à l'UDAAR de faire des projections. L'association fait le relai entre la commune et l'UDAAR. La municipalité prête la salle et assure la logistique. L'association aide à la diffusion des affiches, la tenue des entrées et éventuellement au chargement et déchargement du matériel de projection.

L'élection du Conseil Municipal Jeune est reportée au mois de septembre.

Les travaux de rénovation des tuyauteries d'eau par le SIVOM sont prévus vers le collège en juillet, pour le mois d'octobre au centre-ville.

Suite à une réunion du SIVOM à Saint Angel, il a été confirmé qu'il n'y a pas ou peu de séparatif à Montmarault mais que c'est obligatoire. Ce seront des lourds travaux à prévoir d'ici deux à trois ans pour la commune.

Jean François BOURGEOT indique que la société SF2E a été retenue pour l'étude de faisabilité de la chaufferie bois pour Montmarault. L'étude sera donnée en fin d'année. Le SDE pourra être chargé de cette réalisation.

Sylvie MERCIER annonce la création d'un nouveau site pour le SIVOM : regionminiere.fr.

Elle informe que la commune a l'accord de la CNSA pour la résidence MERALDI. La convention sera envoyée courant septembre : 7500 euros par logement sur un maximum de 12 logements sur une durée de 7 ans.

Laëtitia SOUILLAT annonce qu'elle est en contact avec un maître-nageur qui est intéressé pour venir à la piscine. Il est de la piscine de Commentry et va être à la retraite. Elle remercie la commune et particulièrement Jean François BOURGEOT pour sa réactivité et le temps passé suite au vandalisme qui a été fait au bassin d'initiation : bâche coupée, tags et mobilier jeté dans l'eau.

Jean Pierre NICOLAS signale un problème de poubelles trop petites sur l'aire de camping-cars du Batardeau.

Il signale à Yves LEPEE qu'un câble certainement téléphonique pend sur la Rue de Courtais face au parking des camping-cars.

Il demande des informations concernant la communication avec l'aire de service. Monsieur le Maire confirme qu'il a eu rendez-vous avec Mr CLAUDE Alexandre, de la société ALIAE. Il voudrait faire un point d'arrêt à Montmarault de la méridienne Paris-Montpellier. Il y aurait des financements.

Il aimerait que des solutions soient trouvées pour faire venir les gens de passage dans le centre-ville. Eventuellement trouver un cabinet pour faire une étude.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Monsieur le Maire indique qu'une station pour recharges électriques poids lourds va être mis en place à la station AVIA.

Un échange a lieu sur les implantations des méthaniseurs sur le département.

Jean Pierre NICOLAS demande où en est l'étude sur l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux : Mr le Maire répond qu'il a l'étude et que maintenant il faut lancer l'appel d'offres.

Jean Pierre NICOLAS demande s'il y aura bien un parc d'exposition communautaire. Mr le Maire confirme que le projet se fera sur la commune de Sazeret.

Jean Pierre NICOLAS demande où en sont les remplacements de Mrs PERRIN et HERVIER.

Mr HERVIER partirait au mois de novembre à la retraite. Une ouverture de poste va être faite.

Le remplacement de Mr PERRIN se fera par une personne extérieure, mais ce n'est pas urgent. Il faut établir une fiche de poste très précise. Il faut penser que Mr Pascal RAYNAUD va partir à la retraite l'année prochaine et cette place inquiète beaucoup plus Mr le Maire. En ce qui concerne le poste de Mr HERVIER, il faut que la personne soit professionnelle dans les espaces verts car il va y en avoir de plus en plus, cette personne aura la gestion de la salle Capdevielle et le gymnase.

Jean Pierre NICOLAS demande si Mme PERRIN Catherine a laissé un dossier au moment de son départ de la bibliothèque justifiant ces nombreuses heures supplémentaires : aucun dossier.

Jean Pierre NICOLAS demande où en est la convention avec l'AGRETAM ; Monsieur le Maire est en train d'écrire l'état des lieux. La convention suivra, courant septembre.

Jean Pierre NICOLAS relate la qualité relationnelle, professionnelle du service des portages de repas à domicile et insiste sur l'importance de garder ces prestations sur la commune. Il suggère l'idée de travailler sur l'extension de ce service aux communes limitrophes.

Annie DENIS demande si les subventions pour le festival du deux roues ont été versées. Mr le Maire dit que non, elles représentent la somme de 25 % du montant par la Région et 300 euros du Département.

Laëtitia SOUILLAT demande si la commune a des nouvelles concernant la construction d'un nouveau supermarché. Le Maire répond que le permis de construire a été accepté, les travaux devraient démarrer en septembre ou octobre.

Monsieur le Maire signale une demande de permis de construire pour un atelier pour un mécanicien en machines agricoles et tracteurs, sur la route de Saint Pourçain.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU DIX SEPT JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE

Délibérations:

- DEL2024-039 : 1.1 Marchés publics : SIVOM : Convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie
- DEL2024-040 : 1.1 Marchés publics : ATDA : Convention service protection des données
- DEL2024-041 : 7.5 Subventions : Demande d'accord définitif pour subvention de travaux de végétalisation Route de Moulins
- DEL2024-042 : <u>3.5 Actes de gestion du domaine public : Décision de reprise des concessions</u>
 <u>en état d'abandon</u>
- DEL2024-043 : 3.2 Aliénations : Modification délibération 2023-032 vente de terrain à Mr Jérôme DAFIT et Mme Monique DENIS
- DEL2024-044 : 7.1 Décisions budgétaires : RCVCB : Avenant n°2
- DEL2024-045 : <u>7.10 Divers : Amortissement des subventions versées dans le cadre du plan de</u> rénovations des façades
- DEL2024-46: 7.10 Divers: Admissions en non-valeur
- DEL2024-047 : 1.4 Autres contrats : Bâtiments de la gendarmerie
- DEL2024-048 : <u>7.6 Contributions budgétaires : SDE03 : Eclairage public lié au renforcement</u> basse tension Route de Villefranche
- DEL2024-049 : 7.6 Contributions budgétaires : SDE03 : Génie civil pour Orange lié au renforcement basse tension Route de Villefranche
- DEL2024-050: 3.1 Acquisitions: EPF portage foncier parcelles Rue Marx Dormoy
- DEL2024-051 <u>: 7.1 Décisions budgétaires : Création d'une régie pour les manifestations municipales</u>
- DEL2024-052: 3.3 Locations: Renouvellement du bail avec l'ADEM

Le Maire,

Le Secrétaire,

Didier LINDRON

Jean-François BOURGEOT